



## ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique selon les modalités suivantes :

### **Consultation du dossier sous forme numérique :**

- Dans chacune des 47 mairies du Grand Dole, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public (hors fermeture exceptionnelle) ;
- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique : <https://www.registre-dematerialise.fr/4907>

### **Consultation du dossier sur support papier :**

- En mairie des lieux de permanences aux jours et heures habituels d'ouverture (hors fermeture exceptionnelle).
- Au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.